

Paris,
Le 30 octobre 2012

Objet : Adhésion Pacte Mondial

Monsieur le Secrétaire-Général,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous affirmer que la société EQUINOXE s'engage à soutenir les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies relatifs au respect des droits de l'homme, des droits du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Nous vous affirmons aussi notre volonté à les faire respect dans notre zone d'influence et à les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires.

Nous reconnaissons que notre active participation dans le partenariat mondial pour le développement est primordiale afin de faire avancer les objectifs des Nations Unies, en particulier les Objectifs du millénaire pour le développement.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP), cet exercice de responsabilité et de transparence rendra compte publiquement de nos résultats et actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial.

Notre COP sera publiée comme il se doit sous un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion et par la suite, annuellement, en conformité avec les Directives pour la Communication sur le progrès.

Vous trouverez ci-joint des informations générales sur notre compagnie ainsi que le nom de la personne qui sera chargée des contacts futurs avec le bureau du Pacte Mondial à New York.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Me Karin TRESSENS/M. Thierry ALLAIN
Co-Dirigeants EQUINOXE